PROJET DE LOI

adopté le 10 nov. 1961. SÉNAT

## 1" SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

## PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 60-922 du 6 septembre 1960 relatif à la perception du droit de douane d'importation applicable, à l'entrée sur le territoire douanier, aux extraits tannants de quebracho du n° 32-01 C du tarif des droits de douane.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit:

## Article unique.

Est ratifié le décret n° 60-922 du 6 septembre 1960 relatif à la perception du droit de douane d'importation applicable, à l'entrée sur le territoire douanier, aux extraits tannants de quebracho du n° 32-01 C du tarif des droits de douane.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 novembre 1961.

Le Président,

Signé : Marie-Hélène CARDOT.

Nota. — Voir le document annexé au n° 865 (Assemblée Nationale, 1<sup>re</sup> législature).